

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Absents :

M. Frédéric SIBEAUD, excusé - procuration écrite donnée à Mme Violaine MAGRIT

Mme Véronique EHRET, excusée

Mme Marie-Paule BOEHLER, excusée

M. Philippe HELFTER, excusé

Secrétaire de séance : M. Valentin KLEIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers municipaux les délibérations de la séance du 27 octobre 2021.

Aucune objection n'ayant été formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de la commission agriculture – forêt - chasse
2. Finances : dépenses et recettes nouvelles d'investissement 2022
3. Demandes de subvention
4. Risque prévoyance : adhésion à la convention de participation mutualisée du Centre de Gestion
5. Renouvellement du PEFC
6. Mise en souterrain du réseau Orange Rue Haute
7. Information sur l'évolution du projet d'acquisition de la maison Kaag
8. Avis sur le projet d'extension de la plateforme logistique de la Société Würth
9. Divers

1. RAPPORT DE LA COMMISSION AGRICULTURE – FORET - CHASSE

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission qui s'est tenue le 2 décembre 2021:

Fermage : règlement des baux communaux

Le Maire présente le règlement de fermage en cours. Après échange, la commission propose un article supplémentaire : seuls les exploitants dont le siège est à Uttenheim sont éligibles au tirage au sort. Tout exploitant qui fera acte de candidature pour les prairies devra justifier de l'existence d'un élevage herbivore.

La redistribution des lots devant être la plus équitable possible, la commission se pose la question si à l'avenir, il n'y aurait pas lieu de pouvoir attribuer les nouveaux lots disponibles exclusivement par exploitation, et non par membre ou associé. La commission n'a pas tranché sur le sujet et se laisse un délai de réflexion.

Le Conseil valide les propositions de modification du règlement ; un article 7 et un article 8 seront rajoutés au règlement. D'autre part, deux lots étant remis en location, conformément à l'article 4 du règlement, les exploitants qui réalisent une installation sont Prioritaires, et leur tirage est établi à 0. Le Conseil prend connaissance de deux nouvelles installations de M. Valentin KLEIN et M. Pierre-Paul ISSENHUTH. Il conviendra de vérifier si d'autres installations ont été effectuées, auquel cas un tirage au sort devra être organisé.

Plantation de peupliers au printemps 2022

La commission propose la plantation de peupliers d'une centaine de pièces au printemps prochain. Le repérage pourra se faire d'ici le printemps, et la plantation pourrait être effectuée par les membres du conseil.

Divers

Il y a lieu de prévoir du débroussaillage en utilisant le lamier, et de consulter l'entreprise Kretz pour effectuer ces travaux.

2. FINANCES : DEPENSES ET RECETTES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, d'adopter le quart du budget d'investissement 2021. Cette disposition permet à la commune de réaliser des investissements avant l'adoption du budget primitif 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, dite loi de décentralisation, notamment son article 7,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2022, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

CHAPITRE BUDGETAIRE	MONTANT INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF 2021	MONTANT AUTORISE 25% EN 2022
Chapitre 20	15 300,00 €	3 825,00 €
Chapitre 21	97 210,00 €	24 302,50 €

3. DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire fait part des demandes de subvention réceptionnées.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer les subventions suivantes :
 - 50 € à l'Association Départementale des Restaurants du Coeur
 - 50 € à l'Association SOS Amitiés

4. RISQUE PREVOYANCE : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISEE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe le conseil que l'employeur public ne maintient le traitement des agents que pendant une durée déterminée par la loi en fonction du type d'incapacité temporaire de travail. Il est toutefois possible de mettre en place une convention de participation mutualisée avec le Centre de Gestion pour contribuer au financement des garanties de protection sociale auxquelles les agents peuvent souscrire.

Toutefois, tel qu'il en avait déjà été discuté brièvement, il propose de rejoindre le service commun de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui assurerait la gestion des ressources humaines des agents, cette mission étant chronophage et de plus en plus complexe. Les agents sont ainsi transférés et soumis au statut de l'agent intercommunal, tout en restant sous l'autorité du Maire, et bénéficient de la protection sociale complémentaire santé et prévoyance, ainsi que 10 tickets restaurants d'une valeur de 5 €. Le coût de cette mutualisation est d'environ 500 € par agent et par an. Il précise qu'à ce jour, en dehors de la Ville d'Erstein, 5 communes y ont déjà adhéré.

Au vu de ces éléments, le Conseil décide de ne pas adhérer à la convention du Centre de Gestion pour la prévoyance, émet un avis favorable à l'adhésion au service commun de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, et charge le Maire d'entreprendre les démarches en vue de la délibération définitive.

5. RENOUELEMENT DU PEFC

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a adhéré au système de certification forestière alsacien depuis 2006. Il est proposé de renouveler cette adhésion, arrivée à échéance au 31 décembre 2020, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de renouveler son adhésion à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définies par l'entité régionale PEFC Alsace pour une durée de 5 ans, ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels en vue du renouvellement de l'adhésion de la commune à la structure PEFC Alsace
- de verser la contribution demandée soit 20 € de frais d'adhésion pour 5 ans, ainsi qu'une cotisation de 0,65 € par hectare pour 5 ans
- de charger le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires dans l'intérêt de la collectivité.

6. MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ORANGE RUE HAUTE

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des nouvelles constructions 10 rue Haute, la Société Cotel Réseaux intervenant pour Orange a prévu la pose d'un poteau métallique de 8 mètres pour le raccordement des nouveaux propriétaires. Compte-tenu de la faible largeur du trottoir à cet endroit, du fait que le poteau défigure par son emplacement l'espace paysager de cet ensemble de nouvelles constructions, et du fait que le raccordement aurait pu être mis en souterrain simultanément lors des travaux de raccordement électrique, il a été demandé à la société de trouver une autre solution que la mise en place de ce poteau. Un devis d'Orange d'un montant de 3 270,26 € TTC est parvenu pour la mise en souterrain et la mise à jour pour le raccordement des propriétaires. D'autre part, la Sté Speyser a fait part de son offre pour les travaux de terrassement d'un montant de 2 881,20 € TTC, mais compte-tenu de la nécessité de frais d'études supplémentaires, il est proposé de retenir l'offre d'Orange.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de refuser la mise en place d'un poteau métallique
- de donner son accord pour la prise en charge des frais de mise en souterrain du réseau selon devis de Orange pour un montant de 3 270,26 € TTC

7. INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU PROJET D'ACQUISITION DE LA MAISON KAAG

Monsieur le Maire rappelle que le dossier est en cours au service des domaines. L'agence immobilière a évalué le bien à 66 050 €. Un devis a été réceptionné pour la démolition qui s'élèverait à 46 040 € TTC, et la dépose du réseau BT aérien avec le déraccordement au potelet de toiture pour 1 828,73 € TTC. Compte-tenu de ces éléments, il a proposé l'acquisition pour 20 000 €. Aucune réponse n'a pour l'instant été apportée sur cette proposition. Le Maire informe également qu'il a pris contact avec l'Etablissement Public Foncier qui pourrait porter le projet pour la commune.

8. AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE DE LA SOCIETE WÜRTH

Un projet d'extension de la plateforme logistique avec entreposage d'aérosols inflammables est à l'étude auprès des différents services pour la Sté Würth à Erstein. Au vu de la proximité avec la commune, le Maire informe qu'il y a lieu de donner un avis sur le projet, et donne quelques éléments pour information. Une enquête publique est ouverte à la Mairie d'Erstein avec des permanences du commissaire-enquêteur jusqu'au 30 décembre 2021. Le Conseil émet un avis favorable au projet.

9. DIVERS

1. Le Maire fait part du problème de visibilité à la sortie de sa propriété, souligné par Mme Delphine BOOTZ, qui sollicite éventuellement la pose d'un miroir routier. Le Conseil émet un avis défavorable pour cette prise en charge, et lui propose d'installer un petit miroir à ses frais.

2. Mme MAGRIT informe le conseil que la Communauté de Communes a décidé de ne plus prendre en charge les frais liés aux sites internet des communes membres à compter du 1^{er} janvier 2022. Le coût supplémentaire pour la commune est de 264 € TTC. Au vu des délais, le contrat sera signé pour 2022, et l'objectif sera de créer un nouveau site internet plus convivial et plus simple à administrer. Suite à la demande de Mme MARTIN, il serait intéressant de connaître le nombre de consultations afin d'être sûr de l'intérêt d'avoir un site internet.

3. Sur proposition du Maire, il sera créé un groupe Whatsapp pour les élus afin de partager rapidement diverses informations.

4. A l'instar de nombreuses communes, le Conseil donne un avis favorable pour un abonnement à PanneauPocket permettant de diffuser actualités et alertes aux habitants qui pourront en prendre connaissance en instantané après avoir téléchargé l'application sur smartphone, tablette et ordinateur. Le coût est de 260 € TTC par an.

5. Le Maire propose d'inviter M. WALDER avant la prochaine séance du conseil pour un verre de l'amitié à l'occasion de son départ à la retraite.

6. En raison du contexte sanitaire, le Conseil décide de ne pas faire de réception des vœux pour 2022.

7. Le Conseil prend connaissance des conditions pour être sapeur-pompier volontaire, et acquiesce à la proposition du Maire de lancer un appel aux jeunes afin d'intégrer la section de Schaeffersheim ou Bolsenheim. Un article sera inséré à cet effet dans un Mairie Info.

8. Dans le cadre de la révision du PLU, le Maire informe le Conseil qu'il reçoit le service de la DDT ainsi que le bureau d'études pour une réunion mardi 11 janvier à 10H. Les membres intéressés peuvent y assister. Dans le cadre de la révision du PLU, il faut remarquer la situation particulière des parcelles à l'entrée à droite de la Rue du Château en venant de la Rue de Matzenheim, et classées actuellement en zone Ub. Plusieurs parcelles sont à ce jour sans entretien. Or, il y avait un projet d'aménagement prévu. Le Maire suggère au Conseil Municipal d'étudier la situation, et le cas échéant, en cas de cession ou vente de parcelle, de faire valoir un droit de préemption qu'il devra soumettre au conseil. Monsieur le Maire fait remarquer que le foncier devenant de plus en plus rare, il y a lieu d'être vigilant sur sa consommation. Un équipement de logement avec bouclage pourrait être envisagé tout en réservant une partie de l'espace pour du logement aidé. Il y aurait alors lieu de modifier le classement en zone IAU, et ainsi projeter une opération d'ensemble. Le Conseil se laisse le temps de la réflexion pour se positionner sur ce sujet.

9. Le Maire informe le Conseil que tous les lots, soit 208 stères, ont été vendus lors de l'adjudication du 9 décembre pour un prix moyen de 22 € le stère. Le montant total de la vente s'élève à 4 550 €.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22H30